

Sandrine Agusta-Boularot et Emmanuelle Rosso (dir.)

## *Signa et tituli*

Monuments et espaces de représentation en Gaule méridionale sous le regard croisé de la sculpture et de l'épigraphie

Publications du Centre Camille Jullian

---

# Précisions sur l'Augusteum de Nîmes grâce aux inscriptions de magistrats

Céline Chulsky

---

DOI : 10.4000/books.pccj.2543

Éditeur : Publications du Centre Camille Jullian, Éditions Errance

Lieu d'édition : Aix-en-Provence

Année d'édition : 2015

Date de mise en ligne : 6 avril 2020

Collection : Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine

EAN électronique : 9782491788070



<http://books.openedition.org>

### Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2015

### Référence électronique

CHULSKY, Céline. *Précisions sur l'Augusteum de Nîmes grâce aux inscriptions de magistrats* In : *Signa et tituli : Monuments et espaces de représentation en Gaule méridionale sous le regard croisé de la sculpture et de l'épigraphie* [en ligne]. Aix-en-Provence : Publications du Centre Camille Jullian, 2015 (généré le 18 octobre 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pccj/2543>>. ISBN : 9782491788070. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pccj.2543>.

---

Le texte seul est utilisable sous licence . Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

# Précisions sur l'*Augusteum* de Nîmes grâce aux inscriptions de magistrats

**Céline Chulsky**

Doctorante à l'Université Paris 1 Sorbonne, UMR 8210 (ANHIMA)  
celine.chulsky@numericable.fr

## Résumé

La source qui coule au pied du Mont Cavalier, à Nîmes (Gard), est le lieu principal de rassemblement des inscriptions aux membres de l'élite nîmoise, dans ce qu'on interprète désormais comme un *Augusteum*. Il s'agit principalement de monuments honorifiques élevés à des chevaliers, dont une majorité furent flamines provinciaux. Les chevaliers étant des desservants essentiels du culte provincial, ils expriment un lien particulier au Prince, ce qui expliquerait leur présence. Les autres magistrats de la cité ne sont représentés qu'occasionnellement. Il faut ajouter à ce constat celui d'une évolution dans le temps : si le lieu semble réservé aux manifestations collectives envers l'empereur au I<sup>e</sup> s., il se transforme dès les Flaviens, pour devenir au II<sup>e</sup> s. un espace où sont honorés les grands de la cité, ce qui peut refléter un changement de perspective, notamment la plus grande importance pour l'élite de sa place locale.

**Mots-clés** : Empire romain, provinces romaines, Nîmes, *Augusteum*, épigraphie, élite, magistrats, chevaliers, flamines, théâtre.

## Abstract

The spring that flows out of the Mont Cavalier in Nîmes (Gard) is the main location where inscriptions to the local elite are found. This complex is now believed to be an *Augusteum*. The inscriptions are mainly honorific monuments to *equites*, a majority of whom were provincial priests. The *equites* were essential ministers of the provincial cult with a deep bond with the Prince, which would explain their presence. Other members of the local ruling elite are only occasionally found. The nature of the inscriptions evolves over time. In the first century, collective displays of loyalty towards the Emperor are most common. Change appears to begin in the time of the Flavian emperors and in the Second century. The sanctuary increasingly becomes a place where the elite is honored by the city. This may reflect new horizons, with the elite being more interested in its local impact than before.

**Key-words**: Roman Empire, Roman provinces, Nîmes, *Augusteum*, epigraphy, local ruling elite, *equites*, *flamines*, theatre.

L'ensemble monumental d'époque romaine entourant la source de Nîmes pose des problèmes d'interprétation depuis sa redécouverte. Considéré d'abord comme un complexe thermal<sup>1</sup>, il n'était donné aucune explication à la concentration d'inscriptions découvertes en ce lieu, concernant notamment de nombreux membres de l'élite nîmoise. Au début du XX<sup>e</sup> s., R. Naumann (1937) rassembla les différents éléments des environs de la source et les identifia à un sanctuaire. Cette hypothèse très cohérente ne permettait toujours pas d'expliquer la présence des inscriptions honorifiques en ce lieu. Plus récemment, P. Gros (1984) proposa d'identifier le complexe à un Augusteum. L'idée fut suivie par M. Janon (1991), qui en étendit les conclusions. Permet-elle d'expliquer la présence des inscriptions ?

### 1. La concentration d'inscriptions à des membres de l'élite nîmoise autour de la source

La source est le lieu principal de rassemblement des inscriptions de magistrats et de membres de l'élite nîmoise, alors même qu'il s'agit de découvertes sur le lieu originel et non de déplacements (fig. 1). En effet, le site fut fouillé seulement au XVIII<sup>e</sup> s., à l'exception du bâtiment appelé Temple de Diane qui ne fut pas enfoui mais réutilisé et où furent déposées des pierres à des dates variées (Fiches, Veyrac 1996, p. 241-268). Vingt-et-un membres de la haute élite nîmoise sont honorés à proximité de la source, ce qui représente presque le cinquième des magistrats nîmois.

La répartition est toutefois variée en fonction de la hiérarchie sociale (fig. 2). En dehors des sénateurs, les catégories supérieures de l'élite sont les mieux représentées. Presque 40 % des chevaliers nîmois ont leur inscription à la source (fig. 3). Il s'agit uniquement d'inscriptions honorifiques ; elles représentent plus de la moitié des inscriptions honorifiques établies à des chevaliers (7 sur 12), dont toutes celles qui furent trouvées en place. Le chiffre est moins élevé pour les magistrats supérieurs, dont plus de 10 % tout de même y ont une inscription, mais là encore, il semble que les inscriptions honorifiques y soient prioritairement établies (trois sur les six connues, c'est-à-dire toutes les inscriptions honorifiques bien localisées pour des magistrats supérieurs, le lieu d'origine des trois autres étant indéterminé ou semblant marquer un remploi). Les inscriptions à des magistrats inférieurs sont apparemment différentes,

1. Encore par Pelet (1852), qui prétendait reconnaître dans le Temple de Diane un temple aux Nymphes auprès des bains.

puisqu'il ne s'agit pas d'inscriptions honorifiques, mais de deux inscriptions votives et d'une inscription funéraire.

### 2. Des sénateurs énigmatiques

Deux sénateurs sont représentés, un Nîmois (*CIL* XII, 3172) et un sénateur d'origine incertaine (*CIL* XII 3171b)<sup>2</sup>. Les fragments furent découverts vers 1850 lors de fouilles à proximité du temple de Diane (*HGL* XV, n°187 et *HGL* XV, n°193). Le sénateur d'origine incertaine a pu être gouverneur de Narbonnaise ; dans ce cas, sa présence s'expliquerait par la fonction de l'Augusteum, les cérémonies annuelles du culte municipal étant peut-être l'occasion d'inviter le représentant du pouvoir impérial (Fishwick II 1 1987-1992, p. 529), ou du moins, de l'y honorer, en tant qu'image de l'Empereur dans la province. Toutefois, la plaque étant incomplète, il peut s'agir d'un Nîmois. L'inscription se rapportant à un sénateur de Nîmes est également fragmentaire, et il est très difficile d'expliquer sa présence à cet endroit.

### 3. Les chevaliers : le rapport privilégié à l'empereur

Sept chevaliers sont connus à la source, exclusivement par des bases honorifiques<sup>3</sup>. P. Gros indique que les inscriptions des prêtres du culte provincial sont toutes concentrées à cet endroit, consacré par excellence au culte impérial (Gros 1998, p. 18). Cette assertion paraît contestable à première vue : sur quatre flamines provinciaux<sup>4</sup>, tous des chevaliers, deux d'entre eux ont des inscriptions ailleurs. Toutefois, l'hommage à Q. Solonius Severinus, découvert place de la Madeleine, est gravé sur une inscription déplacée dont on ne connaît pas la provenance exacte. D'autre part, l'une des inscriptions à M. Cominius Aemilianus fut découverte place Gabriel Péri, mais il s'agissait d'un remploi, sur un socle de croix puis dans un puits. Pourquoi cette concentration ? En effet, le culte provincial avait lieu dans la

2. L'inscription *CIL* XII, 3173 est trop incomplète pour pouvoir être prise en compte.

3. C. Aemilius Postumus (*CIL* XII, 3176), M. Cominius Aemilianus (*CIL* XII, 3213), L. Sammius Aemilianus (*CIL* XII 3183), Q. Soillius Valerianus (*CIL* XII 3274-3275) et trois anonymes (*CIL* XII, 3185, 3187 et 5899). Un huitième fut peut-être chevalier, [---] Paetinus (*CIL* XII, 3160), mais l'identification n'est pas assurée : il pourrait s'agir d'un magistrat de rang inférieur.

4. M. Cominius Aemilianus (*CIL* XII, 3212-3213), Q. Soillius Valerianus (*CIL* XII, 3274-3275), L. Sammius Aemilianus (*CIL* XII, 3183) et Q. Solonius Seuerinus (*CIL* XII, 3184).

capitale provinciale, Narbonne, et non pas à Nîmes. On peut tout de même mettre en relation leur fonction et la présence de leur statue à l'*Augusteum* : ce sont les représentants de la province face à l'empereur, des témoins de sa loyauté, de même que l'*Augusteum* est un témoin de la loyauté de Nîmes envers le Prince. Une place particulière est donc réservée aux anciens flamines provinciaux dans l'*Augusteum* local, non pas directement en raison de leur fonction puisqu'ils ne sont plus en charge, mais peut-être plutôt en raison de la dignité qu'ils avaient acquise par ce sacerdoce et qui les liait plus directement à l'empereur. Comment alors expliquer les inscriptions de chevaliers n'étant pas passés par le flaminat provincial ? Il faut d'abord invoquer le caractère incomplet des inscriptions : sur quatre chevaliers qui ne furent pas flamines, trois sont connus par des inscriptions anonymes incomplètes ; le flaminat a donc pu être revêtu. Toutefois, dans l'inscription complète, le flaminat provincial n'apparaît pas, et les carrières des anonymes n'incitent pas nécessairement à le restituer. Il faut chercher une autre raison à leur présence. Il ne s'agit pas de l'exercice de fonctions sacerdotales : quatre sur sept seulement semblent avoir été pontifes, et cela est mentionné avec le reste de leur carrière municipale. Une statue fut offerte par la cité d'Apt à son patron<sup>5</sup> ; toutefois, d'autres inscriptions consacrées à des patrons sont situées en d'autres lieux<sup>6</sup>, et il ne faut pas voir dans le sanctuaire un espace privilégié de remerciement à des patrons. L'inscription de l'*Ara Numinis Augusti* municipal de Narbonne (*CIL* XII, 4333) donne un indice : elle précise que les sacrifices au *numen* de l'empereur doivent être offerts par trois chevaliers et trois affranchis, ainsi que par les colons et les habitants (Fishwick II 1 1987-1992, p. 502 ; Van Andringa 2002, p. 222). Il existe donc un rapport particulier entre les chevaliers et l'empereur. Cela pourrait expliquer une localisation préférentielle des dédicaces à l'*Augusteum*, même lorsqu'elle ne concerne pas des flamines provinciaux. Une inscription put se trouver en un lieu plus spécifique de l'*Augusteum* : la statue élevée à M. Cominius Aemilianus par les sévirs augustaux (*CIL* XII, 3213), peut-être aux abords de leur collège à proximité du sanctuaire, puisque M. Janon (1991, p. 772) y souligne la présence d'un autre collège, celui des utriculaires. Toutefois, comme il s'agit d'un ancien flamine provincial, cela n'est pas certain.

5. *CIL* XII, 3275 (Q. Soillius Valerianus).

6. *CIL* XII, 3169 au couvent des Ursulines (rue Sainte-Ursule), par les Avignonnais ; deux inscriptions à L. Iulius Niger par les sévirs augustaux, découvertes en des lieux indéterminés de Nîmes ; inscription de Q. Solonius Severinus (*CIL* XII, 3184) par la cité de *Forum Iulii*, découverte à Nîmes en un lieu indéterminé ; inscription *CIL* XII, 3212 à M. Cominius Aemilianus par les Voconces, découverte en remploi place des Carmes.

#### 4. Pontifes, théâtre et *Augusteum*

Les quatre magistrats supérieurs<sup>7</sup> connus par des inscriptions à la source mentionnent tous le pontificat (dont un sous la forme « ayant accompli tous les honneurs ») ; trois d'entre eux ne mentionnent que cette fonction sur l'inscription. Cela est particulièrement remarquable puisque la mention du pontificat seul est rare, indiquée seulement cinq fois de manière isolée dans la cité de Nîmes, ce sacerdoce faisant partie du cursus municipal (Gascoü 1997, p. 112-113) et étant donc généralement mentionné avec d'autres magistratures. Les deux cas recensés hors de l'*Augusteum* sont une inscription très lacunaire sur laquelle manque quasiment tout le cursus du personnage<sup>8</sup> et une inscription funéraire à la sœur d'un pontife, effectuée donc dans un cadre privé pour une autre personne que le pontife<sup>9</sup>. À la source, les fragments consacrés à T. Iulius Dolabella (*CIL* XII, 3232) donnent le cursus complet du personnage. Ce n'est donc pas le pontificat qui explique la présence de l'inscription à cet endroit. P. Gros a émis l'hypothèse qu'elle se situait au théâtre. En effet, l'inscription est offerte par l'association thymélique sacrée de Naples. L'emplacement originel de cet hommage au théâtre n'est pas certain (Janon 1991, p. 772) ; toutefois, puisque quasiment aucun magistrat n'est honoré aux abords de la source en dehors des chevaliers, cela invite à placer le personnage un peu à l'écart, dans un lieu en rapport avec l'association qui l'honore. Cela n'est évidemment pas une certitude, puisque la notoriété de cet homme remarquable « non seulement dans sa splendide patrie, par sa famille de grande réputation et par son genre de vie modéré, mais également par sa raison et sa grande âme » selon les termes du décret peut expliquer, malgré l'emphase convenue, qu'il ait exceptionnellement eu le droit de recevoir un hommage à l'*Augusteum*. Selon H. Lavagne (1986, p. 139), l'association serait une des pièces maîtresses du culte impérial à Nîmes et P. Gros (1984, p. 132) ajoute que cet endroit était celui où l'on conservait les traces officielles des concours et témoignages de loyalisme à l'égard des empereurs. Le lien entre *ludi scaenici* et culte impérial est attesté par Suétone, qui indique que la plupart des provinces établirent des jeux quinquennaux en l'honneur de l'empereur<sup>10</sup> ; des prêtres du culte impérial offraient également des jeux au

7. T. Iulius Dolabella (*CIL* XII, 3232), M. Valerius Severus (*CIL* XII, 3134) et deux pontifes mentionnés sur la même inscription (*CIL* XII, 3142), [-] Clodius Iunior et [...] Varenus.

8. *CIL* XII 3220 : C. [...] Latr[...]

9. *CIL* XII 2759 : Flavius.

10. Suétone *Aug.* 59,3.

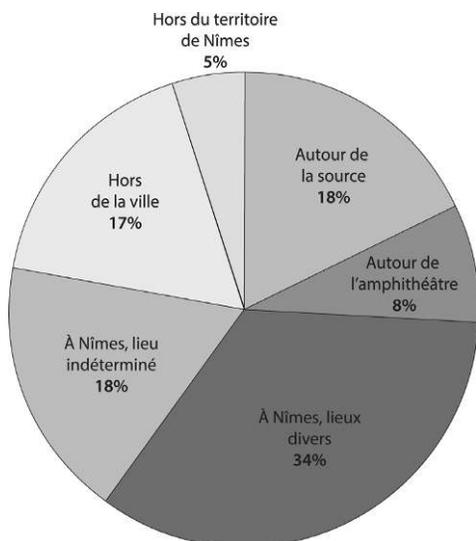


Fig. 1. Lieux de découverte d'inscriptions à des magistrats nîmois.

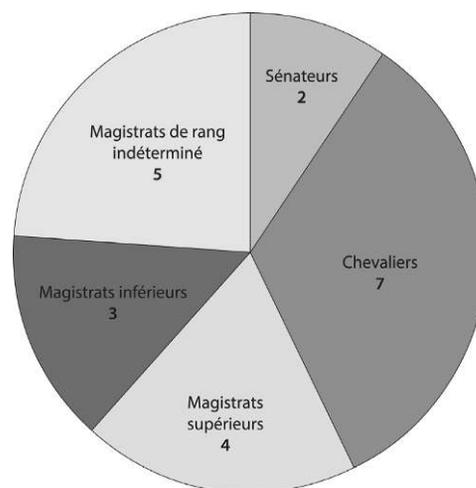


Fig. 2. Répartition hiérarchique des témoignages à la source.

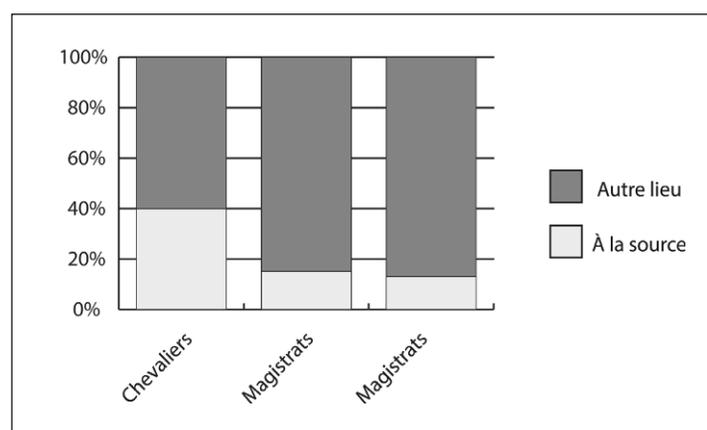


Fig. 3. Proportion des magistrats nîmois présents à la source par catégorie.

théâtre (Fishwick II 1, 1987-1992, p. 583 n. 664). Nous ne pensons pas que l'inscription, si elle était proche du théâtre, indiquait le siège de l'association thymélique. Le siège de l'association pourrait s'être situé à un tout autre endroit de la ville<sup>11</sup> ; il semble en effet inapproprié qu'une association se réunisse à l'intérieur même de l'*Augusteum*. Il vaudrait donc mieux situer l'inscription (fig. 4) au théâtre, à moins qu'elle n'ait été affichée juste à l'extérieur du sanctuaire, puisque un fragment retrouvé récemment à proximité (Fiches, Veyrac 1996, n°184) indique un possible rapport entre T. Iulius Dolabella et l'association des utriculaire, qui pourrait avoir son

11. Contre P. Ghiron-Bistagne (1990-1991, p. 71), qui propose la source comme siège de l'association des technites.

siège à cet endroit, comme d'autres associations favorisées par l'empereur (Janon 1991, p. 772-774).

Or, ce décret mentionne deux associations, celle des centonaires et celle des synagonistes. Une deuxième inscription à un magistrat supérieur est de nature votive, s'adressant à la Victoire Auguste ; elle mentionne un autel et des *vela* restaurés par le pontife en charge, M. Valerius Severus (*CIL* XII, 3134). L'interprétation traditionnelle fut d'y voir des tentures, des rideaux autour d'un petit temple<sup>12</sup>. La mention conjointe d'un autel peut inciter à y reconnaître, selon une hypothèse émise par M. Christol, des rideaux cachant l'emplacement des

12. *HGL* XV, n°100=303, *IAN*, n°47=148.



Fig. 4. *CIL* XII, 3232 (© Céline Chulsky).



Fig. 5. b *CIL* XII 3142, fragment 2 (© Céline Chulsky).



Fig. 5. a *CIL* XII 3142, fragment 1 (© Céline Chulsky).



Fig. 5. c *CIL* XII 3142a (© Céline Chulsky).

statues impériales du mur de scène ou d'un autre endroit du théâtre, amenées en procession lors des grandes fêtes (Fishwick II 1 1987-1992, p. 522-523 et 555-557)<sup>13</sup>. Nous resterons prudent malgré la pertinence de cette idée, car la Victoire est un thème très lié à Auguste (Fears 1981 p. 812 ; Fishwick II 1 1987-1992, p. 463 ; Acomoli 1999-2000, p. 288), et elle trouverait peut-être mieux sa place non loin de l'autel impérial, malgré l'évidence du lien entre culte à l'empereur et cérémonies au théâtre. Selon l'étude de E. Smadja concernant l'Afrique (1986), la Victoire Auguste, « garante de l'ordre social et du maintien de l'Empire », symbolisant l'autonomie locale sous la protection de l'empereur, est généralement un culte civique ; elle n'est liée à un aspect plus militaire que dans des zones où la présence de soldats est importante, et les dédicaces sont alors faites par des individus. Toutefois, l'*Augusteum* de Nîmes a été mis en place à l'époque augustéenne, alors que le prince était encore en guerre. L'empereur fit de la Victoire Auguste le pilier du système des vertus impériales, élément qui perdura jusqu'à Constantin et qui est presque inévitablement présent auprès de l'empereur (Fears 1981, p. 812)<sup>14</sup>. Le thème a pu se perpétuer à Nîmes. La dernière inscription semble être une liste de pontifes (CIL XII, 3142). La plaque, mentionnant deux à quatre personnes<sup>15</sup>, est incomplète (fig. 5). Il s'agit d'une pierre divisée par des encadrements de moulures en plusieurs compartiments, qui faisait plusieurs mètres de long lors de sa découverte<sup>16</sup>. Le caractère massif de l'inscription, s'étendant en largeur et non en hauteur, incite à y voir le bandeau d'un grand édifice. Cette inscription fut peut-être retrouvée en place, car J. Teissier-Rolland (1851, p. 183) et J.-F. Séguier (Msc. 110, p. 40= p. 1 et p. 46=p. 8) indiquent qu'elle fut découverte sur la face antérieure de la margelle d'un bassin du complexe. Ce serait

alors le bandeau d'un podium, peut-être pour l'autel du culte impérial, ou plutôt pour le portique aquatique qui entoure cet espace. Nous disposons d'une seconde liste (CIL XII, 3142a), découverte au même endroit, ne précisant pas la fonction des probables magistrats concernés, mais ressemblant à cette liste des pontifes (fig. 5). Les caractères sont de taille un peu différente, la moulure supérieure est plus simple et la disposition des noms plus resserrée ; J. Teissier-Rolland (1851, p. 183) a rapproché les inscriptions, indiquant qu'il s'agissait d'une plaque unique de 5 mètres de long. O. Hirschfeld (CIL XII, 3142a) cite A. Allmer pour dire qu'elle est gravée d'une autre main, ce avec quoi nous ne sommes pas d'accord : les lettres sont réalisées avec les mêmes courbes<sup>17</sup>, mais cette liste, qui mentionne quatre personnes, est moins effacée et les caractères sont plus resserrés. J.-F. Séguier aurait d'ailleurs vu les lettres *po-* en dessous des quatre noms<sup>18</sup>, mais O. Hirschfeld conclut à *posuerunt* et non à *pontifices*. Il peut s'agir soit d'une autre liste de pontifes, soit d'une liste d'autres magistrats, soit, selon l'hypothèse d'O. Hirschfeld, d'une liste des dédicants en raison du caractère réduit des lettres par rapport à l'autre inscription. Dans le cas d'une liste de pontifes uniquement, elle pourrait avoir un lien avec l'autel situé au-dessus. Le collège des pontifes de Rome avait un rôle pendant les jeux<sup>19</sup>, notamment lors des *ludi scaenici* se déroulant au théâtre ; il pourrait en avoir été de même dans les provinces. Or, les jeux, particulièrement à Nîmes où le théâtre est à l'intérieur de l'*Augusteum* (Gros 1984, p. 131 ; Fishwick II 1 1987-1992, p. 584), ont un lien avec le culte impérial (Fishwick II 1 1987-1992, p. 575-576). Les pontifes seraient mentionnés à l'*Augusteum* en raison du rôle des pontifes dans la célébration du culte. Toutefois, on comprendrait mal que les noms soient différents alors que la gravure est de la même main, à moins qu'elle ait été faite peu après. Dans le cas d'une liste de tous les magistrats de la cité, le fait que nous n'ayons conservé que la mention sûre de pontifes serait un hasard et il faudrait alors relativiser la présence quasi exclusive des pontifes à l'*Augusteum*. Une dernière inscription concerne le théâtre : l'hommage à L. Sammius Aemilianus (CIL XII, 3183), dédié par le « grand-prêtre du synode », indique un lien particulier avec les synagones. Toutefois, ce n'est peut-être pas en raison de ce

13. D. Fishwick cite Tacite, *Ann.* IV,2 et Sénèque, *De cons. ad Marciam* 22,4, mais il s'agit de cas controversés et critiqués.

14. S. Acomoli (1999-2000, p. 288) rappelle que la première mention du culte à Victoria Augusta date de 14 de n. è. (CIL X 8375 à Cumes).

15. L'inscription mentionne [C]l[odius] I[u]n[us] et [---]s Varenus. Deux fragments, *hono* et *us* ont été découverts au même endroit. Les commentateurs anciens ont refusé de les rassembler (Pelet Msc. 503, p. 8 n°26 ; HGL XV, n°302). HGL XV fait toutefois de l'un d'eux un nom, [---] *Hono[ratus]*, et le place à la suite de [---] *Varenus*, ce qui est peu probable étant donné la configuration de la pierre. J. Gascoy (1997, p. 113 n.209) place un nom sur une colonne plus à gauche, ce qui semble la meilleure solution, mais il n'est pas certain alors qu'il se soit agi d'un pontife. Il vaut mieux abandonner ce nom, même si on doit probablement postuler deux autres pontifes.

16. Selon IAN n°147, il y aurait eu trois fragments, dont l'un était perdu déjà de son temps et les deux autres furent brisés pour en donner quatre. Ils mesuraient alors 2,3 m de long réunis. Aujourd'hui, l'inscription est brisée en cinq fragments et conservée à la réserve du musée de Nîmes.

17. Voir la ressemblance entre les E ou les R des deux inscriptions, particulièrement frappante. Les N et les O sont également similaires, mais plus communs. Les V sont un peu plus resserrés sur l'inscription CIL XII, 3142a pour des raisons de place.

18. Cité par CIL XII, 3142a. Une bonne copie est disponible dans Tersan Msc.6954, n°262.

19. North (J.A.) - Article « Pontifex ». In : Hornblower (S.) et Spawforth (A.) dir., *The Oxford Classical Dictionary*, Oxford, 3<sup>e</sup> édition, Oxford University Press, 1999, 1640p, p. 1219.

lien que la statue fut élevée à l'*Augusteum*, mais parce que le personnage était flamine provincial.

### 5. Présence fortuite : inscriptions déplacées ou votives des magistrats inférieurs

La présence de magistrats inférieurs à l'*Augusteum* semble de nature différente. L'un d'entre eux, T. Caecilius Guttur (*CIL* XII, 3206), a reçu une inscription honorifique de la part de ses affranchis ; il s'agit donc d'un monument privé (fig. 6). Selon F. Germer-Durand (*IAN*, n° 141), elle s'intégrait dans un ensemble, dans une galerie proche de la source. Elle ne dut pas être découverte dans l'*Augusteum* proprement dit car l'inscription ne mentionne pas que l'endroit a été octroyé par décret des décurions, ce qui aurait été le cas si l'emplacement avait été public. De plus, l'hypothèse de l'appartenance à un ensemble n'est pas certaine, et on ne sait pas si l'inscription fut découverte dans la fontaine ou au Temple de Diane ; dans ce dernier cas, il pourrait s'agir d'une inscription déplacée, les inscriptions du pseudo-temple ayant quasiment toutes été déplacées. Emile Espérandieu (1924, p. 92 n° 318) l'a identifiée à une inscription funéraire, ce qui est très probable. En effet, le nom du personnage est au datif, caractéristique des épitaphes du I<sup>e</sup> s. de n. è. (Pelet 1863, p. 50 n° 33 ; Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001, p. IX). Dans ce cas, l'hypothèse d'un déplacement est cohérente, puisqu'il ne pouvait pas se trouver d'espace funéraire dans l'*Augusteum*. Les deux autres documents<sup>20</sup> sont des inscriptions votives privées, dédiées à la divinité topique, Nemausus ; ils ne sont donc pas sur les lieux pour des raisons liées à la fonction des magistrats évoqués.

### 6. Un *Augusteum* mais pas le lieu cultuel unique de la cité

Nous connaissons huit flamines de la cité à Nîmes<sup>21</sup>, dont la fonction sacerdotale pourrait avoir un lien avec les abords de la fontaine puisque la formule complète du sacerdoce est « flamine de Rome et d'Auguste »<sup>22</sup> ou

« flamine de Rome et du divin Auguste »<sup>23</sup>. Il s'agit de cinq chevaliers et de trois magistrats supérieurs, certainement l'élite de la cité, juste en dessous des flamines provinciaux, fonction que deux d'entre eux ont d'ailleurs exercée. Toutefois, seules les deux inscriptions se rapportant aux flamines provinciaux<sup>24</sup> sont situées aux abords de la source. Il semble donc que l'*Augusteum* n'était pas l'endroit où étaient honorées ces personnes, si elles l'étaient d'ailleurs, car les inscriptions honorifiques les concernent rarement. Bien que les flamines aient apparemment été les desservants du culte impérial local, ils n'y recevaient aucun hommage. On peut émettre l'hypothèse que ces flamines avaient un lien moindre avec l'empereur. Ils n'étaient en effet nommés à cette position que pour un an, et n'étaient pas nécessairement des chevaliers, catégorie dont on a vu qu'elle était proche du Prince. Le flamine provincial, outre son statut de chevalier, conservait toute sa vie de nombreux privilèges acquis pendant sa charge, comme le droit de porter le vêtement du flamine lors des jours de fêtes (Fishwick II 1 1987-1992, p. 479) ou celui de siéger à l'assemblée provinciale et dans sa curie municipale (Fishwick III 2, p. 9). Il était donc étroitement associé au sacerdoce qu'il avait revêtu. D'autre part, les *flaminicae Augustae* municipales sont totalement absentes de cet espace. Nous ne connaissons aucune inscription effectuée par des flaminiques dans l'exercice de leurs fonctions, ce qui ne relevait probablement pas de leurs attributions. Elles sont connues par des inscriptions funéraires voire honorifiques élevées en remerciement de dons, mais ne récompensant pas leur fonction civique, contrairement aux magistrats honorés pour leur rôle dans la cité. Enfin, on ne relève aucune inscription de sévir augustal à la source, alors même que leur nom et leur fonction semblent y inviter. Les sévirs sont connus uniquement par des inscriptions funéraires, ce qui n'a pas sa place à la source, voire par des dédicaces votives, et le hasard a voulu qu'on n'ait retrouvé aucune dédicace faite par un sévir à cet endroit. De plus, leur statut d'affranchis était peu prestigieux, alors même qu'on honorait très peu de magistrats municipaux dans cet endroit. Les abords de la source sont donc bien un lieu spécialisé, où les magistrats n'ont pas nécessairement leur place, mais où le lien avec l'empereur est mis en valeur.

20. *CIL* XII, 3094 (Q. Crassius Secundinus) et *CIL* XII, 3095 (Q. Iulius Bucca).

21. *CIL* XII, 3180 (Sex. Iulius Maximus), 3186 (anonyme), 3190 (Aemilius), 3207 ([---] Capito), 3212-3213 (M. Cominius Aemilianus), 3275 (Q. Soillius Valerianus) ; *AE* 1904, 147 (Publius), *AE* 1969-1970 376 (C. Sergius Respectus).

22. *AE* 1969-1970 376 ; *CIL* XII, 3212 (mais l'autre inscription au même personnage, *CIL* XII, 3213, le mentionne comme

« flamine de la colonie ») ; *CIL* XII, 3186 si l'on accepte la restitution habituelle.

23. *CIL* XII 3180 et *CIL* XII, 3207, qui furent aussi flamines de Drusus et de Germanicus.

24. M. Cominius Aemilianus et Q. Soillius Valerianus.

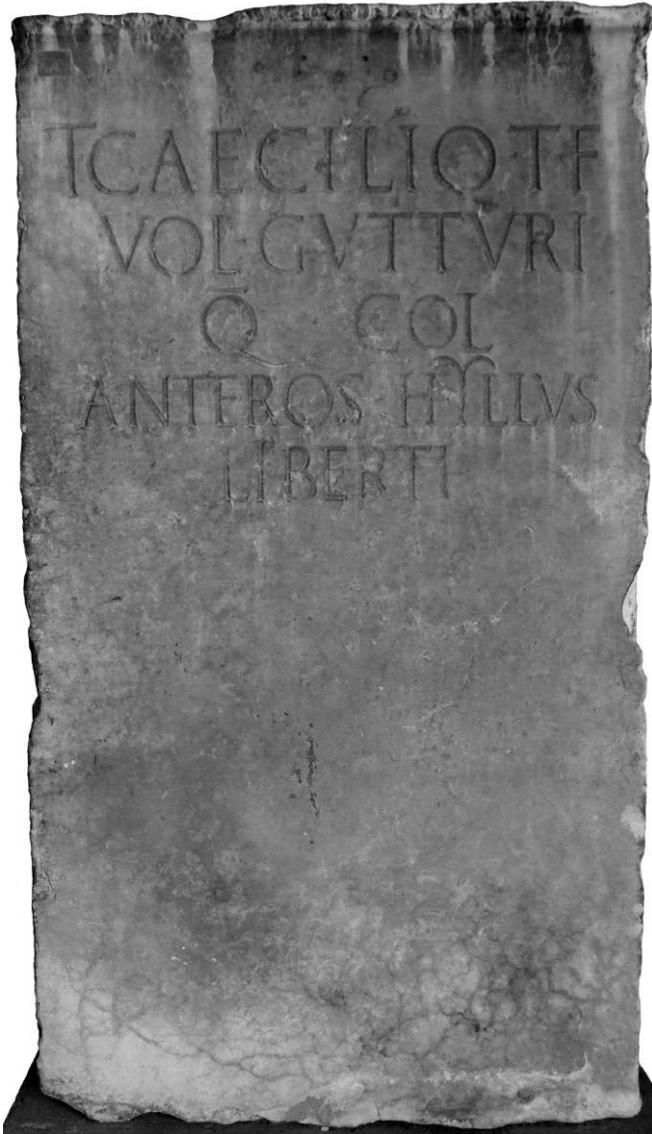


Fig. 6. CIL XII, 3206 (© Céline Chulsky).

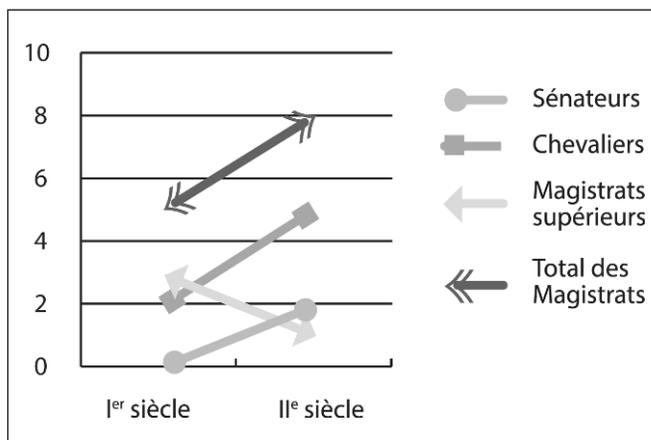


Fig. 7. Evolution du nombre de membres de l'élite connus à la source.

## 7. Des pontifes aux flamines provinciaux

L'évolution chronologique montre une augmentation globale du nombre d'inscriptions découvertes aux abords de la source, sans compter les magistrats inférieurs dont les inscriptions semblent être de nature privée (fig. 7). Le nombre de témoignages de magistrats supérieurs, qui sont en général des pontifes, diminue au deuxième siècle de n. è., alors que cette fonction fait toujours partie du cursus nîmois. Il ne me semble pas qu'il faille y voir un déplacement ou une modification de leur activité, mais plutôt des pratiques commémoratives un peu différentes, les témoignages plus ou moins collectifs du premier siècle ne trouvant plus leur place à l'*Augusteum* à l'époque suivante. Le seul pontife recensé au deuxième siècle, T. Iulius Dolabella, ne mentionne d'ailleurs ce sacerdoce qu'au milieu de sa carrière. À l'opposé, le nombre d'inscriptions de chevaliers augmente, en lien avec le flaminat provincial. En effet, les flamines de la province, à Nîmes, ne sont connus qu'au deuxième siècle, le sacerdoce ayant été créé sous Vespasien (Fishwick III 2 p. 4 et 8)<sup>25</sup>. Cela suffit à expliquer l'augmentation. Le sanctuaire, lieu du culte impérial, c'est-à-dire de la fidélité à l'empereur, y met en valeur les flamines provinciaux, représentants privilégiés du lien entre la cité et l'empereur. Nous pouvons ainsi relativiser l'hypothèse que le sanctuaire deviendrait, au deuxième siècle, un lieu plurifonctionnel (Gros 1998, p. 18). Deux sénateurs y apparaissent certes, mais plus des deux tiers environ sont désormais d'anciens flamines provinciaux. Il semble y avoir une meilleure définition du rôle des inscriptions dans ce lieu. Si, au premier siècle, les monuments sont liés à des occasions particulières (dédicace à la Victoire Auguste, liste de pontifes autour de l'autel impérial, peut-être à l'occasion d'une dédicace ou d'une restauration) et concerner les magistrats dans un sens collectif (pontife dans l'exercice de sa charge, somme des pontifes ou des magistrats en charge), au deuxième siècle, ils récompensent des individus particulièrement liés à l'empereur voire aux activités du sanctuaire, et se présentent sous la forme de piédestaux de statues, qui sont toutefois offerts par des entités très diverses. Le changement commence probablement sous les Flaviens, avec les inscriptions de C. Aemilius Postumus et de l'anonyme CIL XII 3187, mais prend toute son ampleur au II<sup>e</sup> s., au travers des statues aux anciens flamines provinciaux.

25. J.-M. Pailler (1989) propose Domitien, ce qui ne modifie pas notre propos.

## 8. Espaces et inscriptions

Les inscriptions des magistrats renvoient donc à plusieurs espaces très différents constituant le sanctuaire :

- l'autel du culte impérial, autour duquel ou auprès duquel se serait trouvée la liste des pontifes voire des magistrats en charge

- des autels à des divinités associées au culte impérial, notamment *Victoria Augusta*

- le théâtre, lié au culte impérial, près duquel fut peut-être placé le décret thymélique en faveur de T. Iulius Dolabella

- des espaces consacrés à diverses divinités, dont Nemausus, à qui sont adressés les vœux des questeurs Q. Crassius Secundinus et Q. Iulius Bucca ; c'est peut-être l'originalité de l'*Augusteum* nîmois, en raison de sa localisation sur un sanctuaire pré-romain qu'il a intégré dans sa disposition

- un ou des espaces recevant les statues honorifiques de certains chevaliers, puis des anciens flamines provinciaux, voire de quelques sénateurs, probablement sous des portiques ; cette composante resterait difficile à percevoir sans l'épigraphie

- en bordure de l'*Augusteum*, des sièges d'associations, peut-être les utriculaires, mais aussi les centonaires ou des synagonistes.

## Conclusion

L'interprétation de cet ensemble comme *Augusteum* proposée par P. Gros éclaire la présence des inscriptions, et l'épigraphie confirme le lien entre cet espace et l'empereur. Ce sont bien les représentants de l'Empereur, et non les Nîmois en tant que tels, qui y sont honorés. Toutefois, on peut relativiser l'affirmation selon laquelle il s'agit du site le plus important pour les habitants et pour le pouvoir (Gros 1991, p. 139) : une partie des activités et cérémonies municipales se déroulent ailleurs, et les magistrats municipaux ou les grands évergètes de la cité sont remerciés à d'autres endroits. Il semble que le sanctuaire gagne de l'importance au II<sup>e</sup> s., en relation avec la mise en place du culte impérial provincial ; il se transforme en tout cas pour devenir le lieu où sont honorés d'anciens flamines provinciaux originaires de Nîmes, alors que les hommages, à cet endroit, n'étaient jamais individuels avant les Flaviens. Rien de systématique, toutefois, les dédicants étant d'origine et de nature très variées. Le recentrage de l'élite nîmoise sur la province de Narbonnaise pourrait en tout cas se lire jusque dans l'utilisation de l'*Augusteum*.

## Bibliographie

**CIL XII** : HIRSCHFELD (O.) - *Inscriptiones Galliae Narbonensis Latinae*. Berlin, G. Reimer, 1888, 976 p. (*Corpus inscriptionum Latinarum*, XII).

**HGL XV** = ALLMER (A.), GERMER-DURAND (F.) et LEBÈGUE (A.), *Recueil des inscriptions antiques de la province de Languedoc*. Toulouse, Privat, 1892, 1251 p. (*Histoire générale de Languedoc*, XV).

**IAN** : GERMER-DURAND (E.) et (F.) et ALLMER (A.) dir., *Inscriptions Antiques de Nîmes*. Toulouse, Privat, 1893, 1100 p.

**Acomoli 1999-2000** : ACOMOLI (S.) - Il pontificato municipale nella Gallia Narbonense. *Atti dell'Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti*, CLVIII, 1999-2000, p. 201-303.

**Espérandieu 1924** : ESPERANDIEU (E.) - *Le musée lapidaire de Nîmes. Guide sommaire*. Nîmes, Imprimerie générale, 1924, 160 p.

**Fears 1981** : FEARS (J.R.) - The Theology of Victory at Rome: Approaches and Problems. Temporini (H.) et Haase (W.) dir., *ANRW II*, 17, 2, Berlin/New York, W. de Gruyter, 1981, p. 736-826.

**Fiches, Veyrac 1996** : FICHES (J.-L.) et VEYRAC (A.) - *Nîmes. Carte archéologique de la Gaule 30/1*. Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1996, 634 p.

**Fishwick 1987-1992** : FISHWICK (D.) - *The Imperial Cult in the Latin West*. Leyde/New York/Cologne, Brill, 1987-1992, 2 tomes en 4 vol., 867 p.

**Gascou 1997** : GASCOU (J.) - Magistratures et sacerdoces municipaux dans les cités de Gaule Narbonnaise. In : Christol (M.) et Masson (O.) dir., *Actes du X<sup>e</sup> congrès international d'épigraphie grecque et latine*, Nîmes (4-9 octobre 1992), Paris/Nîmes, Publications de la Sorbonne/Ville de Nîmes, 1997, 499 p., p. 75-140.

**Ghiron-Bistagne 1990-1991** : GHIRON-BISTAGNE (P.) - Les artistes dionysiaques de Nîmes à l'époque impériale. *Cahiers du GITA* 6, 1990-1991, p. 57-78.

**Gros 1984** : GROS (P.) - L'*Augusteum* de Nîmes. *RAN*, 17, 1984, p. 123-134.

**Gros 1991** : GROS (P.) - Nouveau paysage urbain et cultes dynastiques : remarques sur l'idéologie de la ville augustéenne à partir des centres monumentaux d'Athènes, Thasos, Arles et Nîmes. In : Rebourg (A.) et Goudineau (C.) dir., *Les villes augustéennes de Gaule*, colloque d'Autun (6-8 juin 1985), Autun, Société éduenne des lettres, sciences et arts/Ville d'Autun, 1991, 152 p., p. 127-140.

**Gros 1998** : GROS (P.) - Villes et « non-villes » : les ambiguïtés de la hiérarchie juridique et de l'aménagement urbain. In : Gros (P.) dir., *Villes et campagnes en Gaule romaine*, 120<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Aix-en-Provence (23-30 octobre 1995), Paris, Ed. du CTHS, 1998, 204 p., p. 11-25.

**Janon 1991** : JANON (M.) - De Judée en Narbonnaise, reconnaissance de quelques sanctuaires du pouvoir. *MEFRA*, 103-2, 1991, p. 735-783.

**Lavagne 1986** : LAVAGNE (H.) - Rome et les associations dionysiaques en Gaule (Vienne et Nîmes). In : *L'association dionysiaque dans les sociétés anciennes*, actes de la table ronde de l'Ecole française de Rome, Rome (24-25 mai 1984), Rome, Ecole française de Rome, 1986, 318 p., p. 129-148.

**Naumann 1937** : NAUMANN (R.) - *Der Quellbezirk von Nîmes*. Berlin/Leipzig, W. de Gruyter, 1937, 60 p.

**Paillet 1989** : PAILLET (J.-M.) - Domitien, la loi des Narbonnais et le culte impérial dans les provinces sénatoriales d'Occident. *RAN*, 22, 1989, p. 171-189.

**Pelet Msc. 503** : PELET (A.) - *Nymphée à Nîmes, inscriptions antiques recueillies par A. Pelet, Msc.503*, cahier 3, BM Nîmes.

**Pelet 1852** : PELET (A.) - Essai sur le nymphée de Nîmes. *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1851-1852, p. 83-152.

**Pelet 1863** : PELET (A.) - *Catalogue du musée de Nîmes*. Nîmes, 6<sup>e</sup> édition, Clavel-Ballivet, 1863, 267 p.

**Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001** : DONDIN-PAYRE (M.) et RAEPSAET-CHARLIER (M.-T.) - Critères de datation épigraphique pour les Gaules et les Germanies. In : *Id. dir., Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles, Le livre Timperman, 2001, 774 p., p. IX.

**Smadja 1986** : SMADJA (E.) - La Victoire et la religion impériale dans les cités d'Afrique du Nord sous l'Empire romain. In : *Les grandes figures religieuses : fonctionnement, pratique et symbolique dans l'Antiquité*, rencontres internationales de Besançon (25-26 avril 1984), Paris/Besançon, Belles Lettres/Imprimerie de la Faculté des lettres et sciences humaines, 1986, 607 p., p. 503-516.

**Tersan Msc.6954** : CAMPION DE TERSAN (C.-P.) – *Msc. FR 6954*, BNF Paris.

**Teissier-Rolland 1851** : TEISSIER-ROLLAND (J.) - *Histoire des eaux de Nîmes et de l'aqueduc du Gard III*. Nîmes, Ballivet et Fabre, 1851.

**Séguier Msc.110** : SEGUIER (J.-F.) - *Msc.110 (=13802)*, Fascicule 4 : *Notes relatives aux découvertes faites à la fontaine et au temple de Diane*, BM Nîmes.

**Van Andringa 2002** : VAN ANDRINGA (W.) - *La religion en Gaule romaine : piété et politique, I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècles ap. J.-C.* Paris, Errance, 2002, 335 p.